

Projet de protection des berges du Saint-Laurent dans le secteur Notre-Dame-de-la-Garde

Urgence d'agir



Tous constatent que les berges subissent une érosion continue dans le secteur du parc Notre-Dame-de-la-Garde. Cette érosion se rapproche maintenant dangereusement d'infrastructures d'utilité publique : arbres, piste cyclable, mobilier urbain, stationnement du parc Notre-Dame-de-la-Garde et boulevard Champlain. Le stationnement du parc recule en moyenne de 35 à 50 cm par année. Rien n'indique que cette progression diminuera avec le temps.

Les causes

L'érosion est causée principalement par trois facteurs :

- action des glaces;
- actions des vagues;
- ruissellement en haut de talus.

Des mesures de contrôle

Des mesures de contrôle ont déjà été prises :

- Protections partielles (enrochement sur la presque totalité des berges) réalisées entre 1992 et 2007;
- Travaux d'urgence réalisés au printemps 2011 sur 193 m.

Objectifs du projet

Si aucune mesure de stabilisation des berges n'est mise en œuvre, l'érosion pourrait éventuellement menacer les infrastructures routières du boulevard Champlain. L'objectif du projet est donc de stabiliser les berges afin d'assurer la pérennité des infrastructures publiques et la sécurité des usagers. Le projet fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et s'inscrit dans une approche de développement durable. Chacun des volets sera pris en compte dans la gestion du projet.

Pôle social

- Sécurité des usagers et des riverains
- Réappropriation des berges (espaces clôturés)

Pôle environnement

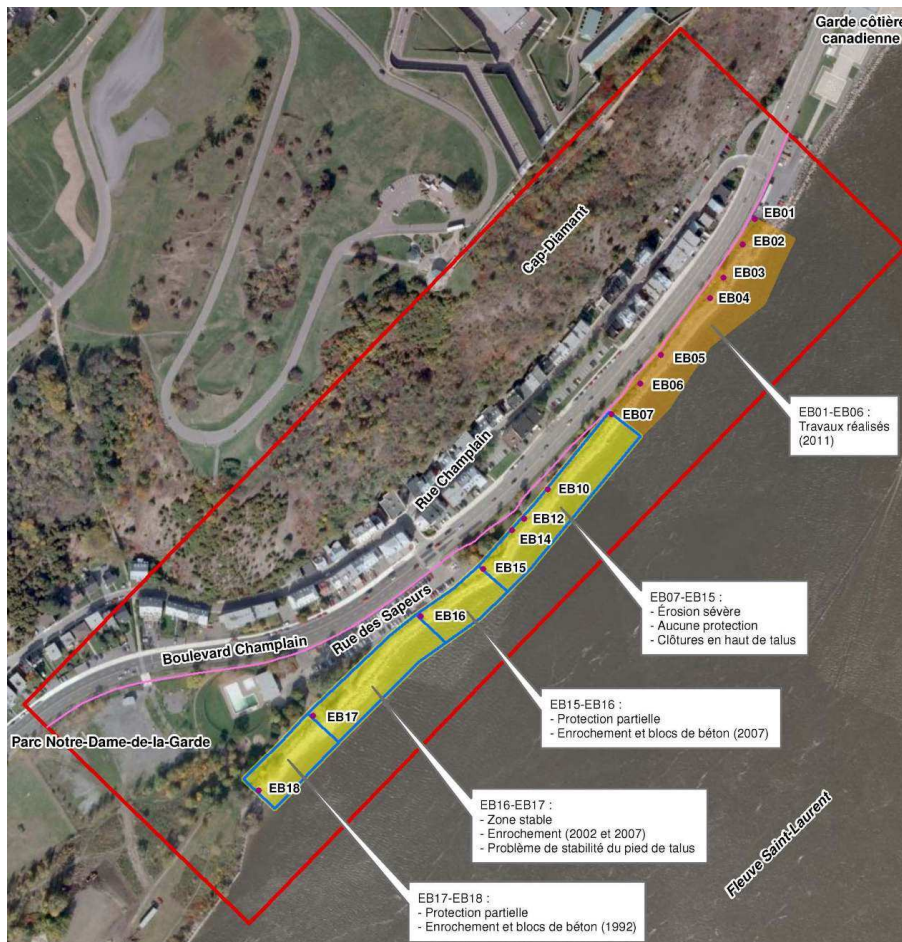
- Protection de la biodiversité

Pôle économique

- Protection des infrastructures publiques
- Valorisation des propriétés et des terrains du quartier

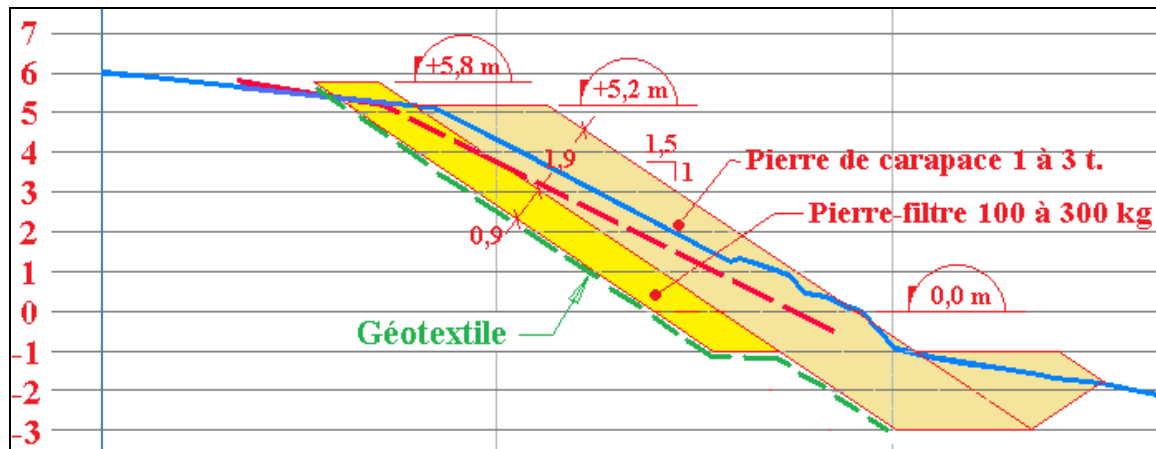
Zone d'intervention

Le projet vise à intervenir dans différentes zones d'érosion sur une longueur totale de 414 m dans secteur Notre-Dame-de-la-Garde (quartier Cap-Blanc), le long du boulevard Champlain et à proximité du parc Notre-Dame-de-la-Garde.



Nature des travaux envisagés

Les berges seront protégées essentiellement par des travaux d'enrochement sur une longueur de 414 m, en continuité avec les travaux réalisés en 2011. Les pierres seront de grande dimension, de 1 à 3 tonnes (850 à 1200 mm de diamètre équivalent). Les travaux seront stabilisés à la base, au pied du talus, et une membrane géotextile sera installée sous le nouvel enrochement, pour retenir les sols fins en place et ainsi prévenir l'érosion. Le haut du talus sera végétalisé à une hauteur inférieure à 2 mètres pour préserver le contact visuel avec le fleuve.



Impacts temporaires

Les travaux pourront entraîner des impacts, essentiellement pour une période temporaire.

Sur le milieu humain :

- perturbation de la circulation sur le boulevard Champlain due à la fermeture partielle d'une voie;
- fermeture possible de la piste cyclable durant les travaux;
- augmentation des niveaux de bruit pendant les travaux (travaux de nuit et de fin de semaine possibles). Les travaux s'étendront sur une durée de 6 à 8 semaines.

Sur le milieu naturel :

- perturbation de la végétation terrestre (gazon, arbustes) et riveraine (espèces herbacées, rosiers);
- perturbation et empiétements dans l'habitat du poisson (le milieu étant toutefois qualifié peu propice à ce dernier).

Mesures d'atténuation

Conscient que cette intervention se situe dans un milieu urbain à proximité des résidences, plusieurs mesures d'atténuation sont envisagées :

- signalisation adéquate à l'approche et dans la zone des travaux;
- sensibilisation des travailleurs à la présence d'automobilistes et des autres usagers du secteur (piétons et cyclistes);
- mesures de gestion du bruit sur le chantier;
- campagne d'information sur l'horaire et la durée des travaux.

Suivi environnemental

Un programme de suivi environnemental sera mis en place. Il portera sur deux aspects, soit la pérennité et l'efficacité de l'enrochement pour contrer l'érosion des berges et la survie de la végétation en haut de talus.

Prochaines étapes

La rencontre d'information permettra d'identifier les principales préoccupations des principaux groupes concernés et des citoyens qui résident à proximité des berges afin de bonifier le projet final.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Dépôt de l'étude d'impact au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : printemps 2012
- Avis de recevabilité : 3 à 4 mois
- Période d'information et de consultation publique : 45 jours
- Audiences publiques, s'il y a lieu : 5 à 6 mois
- Émission du décret gouvernemental : 2 à 3 mois
- Plans et devis : 2 à 4 mois
- Construction : 2013

Renseignements :

418 641-6176

consultations@ville.quebec.qc.ca

ville.quebec.qc.ca/consultations



Parce que votre opinion compte!